

News Release

Minister for
International
Trade



Communiqué

Ministre du
Commerce
extérieur

N^o 011

Le 19 janvier 1990

LE MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR, JOHN C. CROSBIE

FAIT DES COMMENTAIRES SUR L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, a résumé aujourd'hui le point de vue du gouvernement sur la première année de l'Accord de libre-échange, et a publié deux rapports.

En publiant un rapport détaillé sur le processus de mise en oeuvre de chaque chapitre de l'Accord, M. Crosbie a déclaré que la mise en oeuvre de l'Accord se fait de façon ordonnée.

"Les lois, les règlements, les processus et les institutions ont été mis en place; les réductions tarifaires ont été effectuées comme prévu; nous avons élargi la liste des professionnels pouvant voyager plus facilement pour affaires; les groupes d'experts ont commencé leurs travaux; et nous nous préparons aux négociations sur les subventions et les recours commerciaux, qui s'inspireront des résultats obtenus à l'issue des négociations multilatérales en cours."

Le Ministre a noté que quelques litiges commerciaux entre le Canada et les États-Unis subsistaient encore en 1989, mais que le nouveau mécanisme de règlement garantit que ces différends seront réglés promptement et efficacement. "Ces différends reçoivent passablement de publicité, mais ils ne couvrent qu'environ un pour cent des 200 milliards \$ que s'échangent nos deux pays," a ajouté M. Crosbie.

Le Ministre s'est aussi dit satisfait de l'entente de 1989 visant l'accélération de l'élimination des droits de douane applicables à 400 numéros tarifaires couvrant pour environ 6 milliards \$ d'échanges bilatéraux.

Mentionnant la réponse enthousiaste des petites et moyennes entreprises canadiennes aux programmes gouvernementaux élargis de promotion des exportations sur le marché américain, M. Crosbie a affirmé que plus de 10 000 PME devraient participer à ces programmes pendant l'année financière 1989-1990. Il a incité

d'autres exportateurs canadiens potentiels à tirer avantage de ces programmes.

Le Ministre a aussi publié une étude réalisée par la firme de consultants Informetrica. Il a dit croire, comme les consultants indépendants, qu'il est trop tôt pour faire une évaluation définitive de l'impact économique de l'Accord.

M. Crosbie a déclaré que l'économie canadienne s'adapte bien aux nombreuses forces du changement, y compris l'Accord de libre-échange.

"Selon les chiffres récemment obtenus, 193 000 nouveaux emplois canadiens ont été créés en 1989. Nous n'avons pas de données sur les investissements pendant toute l'année 1989, mais les investissements dans la construction non résidentielle ainsi que dans les machines et équipements ont progressé de 12% dans les trois premiers trimestres de 1989 par rapport à la même période l'an dernier. Et, comme Statistique Canada l'a annoncé mercredi, la balance commerciale du Canada pour novembre était à nouveau dans le noir, affichant un excédent de 679 millions \$.

"Ces faits et ces chiffres ne sont pas directement attribuables à l'Accord de libre-échange - il y a manifestement bien d'autres facteurs qui influencent les décisions des gens d'affaires -, mais ils indiquent que la stratégie fédérale de compétitivité économique est un pas dans la bonne direction."

Le Ministre a réitéré que "l'ALE est l'une des pierres angulaires de la stratégie du gouvernement fédéral pour renforcer la compétitivité du Canada".

Les autres aspects de cette stratégie sont la participation du Canada aux Négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round, qui visent à réduire les obstacles au commerce international; et, au plan intérieur, les mesures visant la déréglementation, la privatisation et la réduction des obstacles au commerce interprovincial, l'assainissement du climat de l'investissement étranger, l'accroissement des fonds consacrés aux programmes de formation et d'auto-assistance, la lutte contre l'inflation, la réduction du déficit fédéral et la réforme fiscale.

"Toutes ces initiatives ont été conçues pour améliorer globalement la productivité et la compétitivité du Canada," a ajouté M. Crosbie.

"Le gouvernement croit avoir adopté la bonne stratégie. Cette vue est partagée par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Dans son examen de l'économie canadienne en 1989, l'OCDE mentionne que la croissance de la production au Canada dans les 18 derniers mois s'est poursuivie à un taux ne le cédant qu'à celui du Japon parmi les grandes économies de l'OCDE, et que la croissance de l'emploi a dépassé celle de toutes ces autres grandes économies."

En résumé, M. Crosbie a mentionné que, après la première année de mise en oeuvre de l'ALE, il est évident que:

- La justification politique de l'Accord reste valable.
- La mise en oeuvre se poursuit comme prévu.
- Il est trop tôt pour faire une évaluation définitive de l'impact économique.
- L'économie s'adapte bien aux nombreuses forces du changement, y compris la libéralisation du commerce.
- Les secteurs privé et public utilisent effectivement le mécanisme de règlement des différends commerciaux.
- Le processus d'accélération des réductions tarifaires est un succès remarquable.
- Nos gens d'affaires se montrent vivement intéressés à exploiter les débouchés qui s'offrent aux États-Unis.

-30-

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec:

Paul Benoit
Secrétaire de presse
Cabinet de l'honorable John C. Crosbie
(613) 992-7332

DOCUMENT D'INFORMATION

La Mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange (ALE)

*** Durant la première année de la mise en oeuvre de l'ALE, l'économie canadienne a été très performante.**

- Parmi les pays de l'OCDE, le Canada ne le cède qu'au Japon pour la performance économique globale; c'est le pays de l'OCDE qui a connu le meilleur taux de création d'emplois au cours des dix-huit derniers mois. En 1989, il y a eu une création nette de 193 000 nouveaux emplois (chiffre désaisonnalisé).
- Dans son étude économique de décembre 1989 sur le Canada, l'OCDE loue les résultats impressionnants enregistrés cette année en ce qui concerne la croissance de la production et la création d'emplois.
- Au cours des neuf premiers mois de 1989, les investissements commerciaux dans la construction non résidentielle, les machines et l'équipement ont augmenté de 12 % par rapport à la même période l'année précédente.
- Selon les premières données disponibles pour 1989, les exportations canadiennes aux États-Unis ont augmenté de 2,6 % tandis que les exportations américaines au Canada ont progressé de 6,4 %. Facteur significatif, les importations se composent en bonne partie de machines et d'équipement que les industries canadiennes achètent pour moderniser leur production de façon à relever le défi de la concurrence mondiale.

*** La mise en oeuvre de l'ALE se déroule comme prévue.**

- Tous les règlements nécessaires pour la mise en oeuvre de l'Accord au Canada et aux États-Unis ont été adoptés.
- Les première et deuxième séries de réductions tarifaires ont été menées à bien.
- À la demande du milieu des affaires, nous avons accéléré l'élimination des droits de douane touchant 400 numéros tarifaires, ce qui représente environ 3 milliards de dollars d'exportations canadiennes vers les États-Unis et un montant à peu près égal d'importations américaines au Canada.
- Les dispositions de l'Accord concernant l'admission temporaire des gens d'affaires ont été élargies et améliorées pour faciliter les déplacements des gens d'affaires canadiens aux États-Unis.
- Le secteur privé a mis sur pied le Comité sélect de l'industrie automobile qui tente de trouver des solutions devant permettre à l'industrie nord-américaine d'être plus concurrentielle dans une économie mondiale en mutation rapide.

- Des groupes de travail binationaux chargés des produits agricoles et des produits de la pêche, des questions douanières, du tourisme et des services tentent d'éliminer d'autres obstacles au commerce et d'accroître les échanges. D'autres questions seront examinées plus tard, comme les marchés publics, dans un effort visant à développer les échanges.
 - Un groupe de travail bilatéral a été établi en vertu du chapitre 19 de l'Accord et il se penchera sur la question des subventions et des recours commerciaux, qui n'a pas été réglée au moment de la négociation de l'Accord. Disposant d'un mandat d'une durée de cinq à sept ans, il tentera de négocier un nouvel ensemble de règles sur les droits compensateurs et les droits antidumping et il essaiera d'élaborer des disciplines et des règles plus efficaces concernant l'utilisation des subventions gouvernementales.
- * L'industrie et le gouvernement du Canada font bon usage des mécanismes de règlement des différends commerciaux prévus dans l'Accord et exercent vigoureusement les droits que ce dernier confère au Canada. Ces nouveaux mécanismes contribueront à faire en sorte que les lois commerciales actuelles soient administrées équitablement en tenant compte des faits plutôt qu'en fonction des pressions exercées par des groupes ayant des intérêts particuliers.**
- En 1989, près de 99 % des échanges entre le Canada et les États-Unis n'ont pas fait l'objet de litige. La valeur de ces échanges devrait atteindre les 200 milliards de dollars.
 - L'Accord donne aux deux pays un système de règlement des différends (chapitre 18) et renferme des procédures prévoyant l'examen impartial et conjoint des décisions administratives relatives aux droits antidumping et aux droits compensateurs (chapitre 19). En 1989, douze contestations ont été faites conformément à la procédure d'examen prévue au chapitre 19. Onze d'entre elles étaient le fait d'exportateurs canadiens.
 - La première décision d'un groupe spécial binational institué aux termes du chapitre 19 (différends concernant les droits antidumping et les droits compensateurs) a été rendue publique le 14 décembre dans l'affaire de dumping de framboises rouges intéressant des exportateurs de la Colombie-Britannique. Le groupe spécial a statué à l'unanimité que les constatations de marge de dumping auxquelles en était arrivé le département du Commerce dans le cas de deux des trois exportateurs de la Colombie-Britannique assujettis à l'examen administratif étaient inexactes et il a renvoyé l'affaire au département du Commerce en lui demandant de prouver le bien-fondé de son argumentation. Les onze autres affaires sont à diverses étapes de la procédure de règlement.
 - On a demandé l'institution de deux groupes spéciaux d'experts aux termes du chapitre 18. Le premier s'est intéressé au saumon et au hareng de la côte ouest. Le Canada a annoncé, le 6 novembre 1989, qu'il adopterait le rapport du groupe spécial d'experts dans cette affaire. Le gouvernement fédéral, de concert avec

l'industrie et le gouvernement de la Colombie-Britannique, est en train de mettre au point les détails de l'application du rapport avec les États-Unis. On s'attend à ce que le groupe spécial d'experts constitué pour examiner la deuxième affaire, qui concerne les restrictions imposées par les États-Unis dans le cas des homards de la côte est, publie son rapport à la mi-mai.

- Des consultations bilatérales ont été tenues conformément au chapitre 18 sur les droits de retransmission par câble (à la demande des deux pays), l'étiquetage des fruits et légumes (à la demande des États-Unis), le homard (à la demande du Canada), le contre-plaqué (à la demande du Canada), les vins et spiritueux (à la demande des États-Unis) et les tissus de laine (à la demande du Canada).

*** Le gouvernement a amélioré ses programmes d'expansion du commerce aux États-Unis et les entreprises canadiennes profitent de ces nouvelles possibilités commerciales bilatérales.**

- Le Ministère s'attend à ce que plus de 10 000 PME canadiennes participent à des programmes de promotion du commerce aux États-Unis pendant l'année financière 1989-1990.
- Les activités de promotion commerciale menées aux États-Unis par des exportateurs canadiens ont été facilitées par l'ouverture de cinq nouveaux bureaux commerciaux satellites (San Diego, Denver, Princeton, Miami, San Juan).
- Au cours de la présente année financière, on organisera 400 activités de promotion aux États-Unis, un chiffre record.
- Depuis le début de l'année financière, trente-cinq missions NEEF (Nouveaux exportateurs vers les États américains frontaliers) ont été organisées et dix autres sont au stade de la planification. Un programme NEEF est maintenant en place dans chaque région du pays.
- Depuis le 1^{er} avril, dix-huit missions NEXUS (Nouveaux exportateurs vers les États américains du sud) ont été menées à bien, et quatre autres sont prévues. Les premières initiatives NEXUS ont connu un grand succès.

*** Il est trop tôt pour faire une analyse définitive des répercussions économiques de l'Accord de libre-échange. Les activités de suivi menées par les différents ministères et les avis d'experts indépendants viennent confirmer cet état de fait.**

- Le gouvernement surveille en permanence l'évolution de l'économie canadienne, y compris l'Accord de libre-échange.

- L'étude méthodologique d'Informetrica sur la quantification des effets de l'ALE, réalisée à la demande du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur, confirme qu'il est trop tôt pour tenter une évaluation économique.
 - Le gouvernement examine les suggestions contenues dans l'étude d'Informetrica quant aux indicateurs économiques et aux calendriers qui pourraient être utilisés pour mesurer l'incidence de l'Accord dans les années à venir; l'étude sera un outil utile pour la planification des besoins de suivi à long terme.
- * L'Accord de libre-échange est l'une des pierres angulaires du programme économique du gouvernement en matière de compétitivité, et il aide le Canada à se positionner en fonction des débouchés commerciaux des années quatre-vingt-dix. Le processus se poursuivra durant la deuxième année.**
- Le Canada recherche les avantages d'un système commercial international ouvert en poursuivant en parallèle la mise en oeuvre de l'ALE et les négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay.
 - Dans l'étude qu'elle a réalisée en décembre 1989 sur les politiques économiques du Canada, l'Organisation de coopération et de développement économiques a indiqué que l'ALE était une initiative structurelle très positive, qui conduirait à une amélioration de la compétitivité.
 - Le marché américain est l'un des principaux éléments de la stratégie pluriannuelle mise au point par le gouvernement pour accroître les exportations dans les années quatre-vingt-dix et baptisée : "Horizon Le Monde". Un nombre record d'activités de promotion sont prévues.
 - Au cours de la deuxième année, on continuera à éliminer les obstacles commerciaux qui touchent les produits agricoles et les produits de la pêche, les questions douanières, le tourisme et les services, et à régler les litiges commerciaux.